

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Délibération n° D-2014-162

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/04/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 06/05/2014

Opération collective de mesure des consommations électriques
dans les parcs informatiques

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE.

Secrétaire de séance : Dominique SIX

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**Opération collective de mesure des consommations
électriques dans les parcs informatiques**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Afin de mieux connaître la consommation électrique des parcs informatiques pour mieux la gérer, ADN'Ouest (Association des Décideurs du Numérique de l'Ouest) et l'ADEME proposent, en association avec les bureaux d'études spécialisés KaliTerre et EasyVirt, une opération collective de diagnostic des consommations informatiques, en direction des entreprises, collectivités, organismes publics ou d'enseignement de la Région Poitou-Charentes.

Cette opération, limitée à une vingtaine de participants, bénéficie d'une subvention par l'ADEME à hauteur de 50 à 70% selon la qualité des participants. Cette subvention s'élève à 70% pour les collectivités.

L'intérêt de l'opération collective est de mutualiser les coûts et de bénéficier d'un retour d'expérience partagé sur les bonnes pratiques. La démarche s'appuie sur un inventaire du parc informatique, un sondage des habitudes des utilisateurs, une sonde physique pour la bureautique et une sonde logicielle pour les serveurs, une projection et une consommation des gains pour la mise en place d'actions concrètes.

L'opération pourrait commencer, pour la Ville de Niort, le 2 juin prochain.

Le montant du devis remis par les bureaux d'études étant de 4 920 € HT, le coût de cette opération pour la Ville de Niort sera de 1 476 € HT en tenant compte de la subvention de 70% de l'ADEME.

S'agissant d'une opération collective, l'ADEME ne verse pas directement la subvention aux participants. Elle verse une subvention globale pour le projet à ADN'Ouest, porteur de la démarche et de l'ingénierie du projet, qui reverse à chaque participant la quote-part de la subvention lui revenant.

La Ville doit donc, d'une part, passer un marché à procédure adaptée pour la réalisation de l'opération et d'autre part, conventionner avec ADN'Ouest pour le reversement de la subvention de l'ADEME.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de convention à souscrire avec ADN'Ouest permettant le reversement de la subvention de l'ADEME à la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ